Communiqué de presse

Élections Adrexo annulées

Pan sur le vote électronique !

Adrexo est une entreprise de distribution de prospectus de 17 000 salarié·e·s, dont 15046 dans le collège employé·e·s, composé pour un bon tiers de retraité·e·s. Avec du retard, elle organisait du 19 au 26 février 2020 le premier tour des élections pour la mise en place du CSE.

Les négociations du protocole d'accord préélectoral avaient abouti au maintien du vote physique pour le collège employé·e·s (non équipé de materiel informatique par l'entreprise). La direction, qui n'était pas favorable au départ à cette demande de l'ensemble des organisations syndicales a, à la fin des négociacions, prévenu qu'en cas de non signature du protocole préélectoral, le vote physique serait retiré au profit du vote électronique décidé unilatéralement par l'employeur. C'est ce qui finalement est arrivé, Sud étant le seul signataire parmi les syndicas représentatifs dans la branche distribution directe.

Au final, la participation des quelques 15 046 employé·e·s au scrutin électronique nous aura donné raison. Entre les élections de 2016 (vote physique) et de 2020 la participation, déjà faible dans ce collège, est passée de 35,14 % à 21,97 %.

Sud PTT a donc demandé l'annulation des élections au sortir de ce premier tour, dans le cadre d'un procédure commune avec la CFTC, la CGT et l'Unsa.

Nos arguments, en plus du système de vote, portaient sur des défauts d'informations aux salarié·e·s et surtout le refus de proposer des ordinateurs aux employé·e·s pour voter sur les établissements, voire l'interdiction d'y amener son ordinateur personnel. Des éléments qui ont pesé dans le jugement : "..quand on sait que contrairement aux agents de maîtrise et aux cadres, (les employé-es) ne disposent d'aucun bureau ni poste de travail dans les locaux de la société"

Le tribunal d'Aix-en-Provence vient de rendre son verdict : les élections sont annulées. Cette décision nous conforte dans notre opposition au scrutin électronique dans les entreprises. Ce mode de scrutin favorise clairement les collèges cadre et maîtrise, les chiffres sont là pour le prouver, avec des baisses de taux de participation générales dans les collèges employé·e·s, notamment dans les grandes entreprises de services.

SUD PTT a d'ores et déjà demandé l'organisation de nouvelles élections et portera à nouveau le choix d'un vote papier pour le scrutin. Pour Sud, cette défaite judiciaire des patrons d'Adrexo doit les contraindre à organiser les élections de manière réellement démocratique, favorisant la participation de toutes et tous. Les travailleuses et travailleurs d'Adrexo doivent pouvoir exprimer librement leur choix.

Paris le 8 décembre 2020

Fédération
des activités postales
et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr Site : www.sudptt.fr

Union syndicale Solidaires Sud PTT